



Compte rendu assemblée générale extraordinaire 4 mars 2023



Ordre du jour :

1_ Modifications du statut et du règlement intérieur

Étaient présents : Liste émargements jointe

Pouvoirs : Liste jointe

La séance est ouverte à 14h30

La fédération a souhaité dépeussier le statut et le règlement intérieur des unions régionales.

Une nouvelle version est donc proposée à notre assemblée générale extraordinaire pour validation.

Pour que notre assemblée puisse délibérer, le quorum est fixé 50 % du nombre total des adhérents. La majorité pour valider le vote est fixée au 2/3 des suffrages exprimés.

L'UR 23 compte à ce jour 93 adhérents. Le nombre de membres présents 27 et de pouvoir 33 est supérieur à 50 % des adhérents. L'assemblée peut donc procéder au vote

Le projet de statut et de règlement intérieur a été transmis à l'ensemble des adhérents. Aucune remarque n'est formulée.

Après un vote à main levée, le statut et le règlement intérieur sont validés à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs.

Le président